



## AVIS DE CONFORMITÉ

### Enquête auprès des entreprises créées ou reprises en 2014 (Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises - SINE 2014) - Vague 1

*Service producteur* : Direction des statistiques d'entreprises de l'Insee, Ministère des Finances et des comptes publics et Ministère du redressement productif et du numérique

**Opportunité** : avis favorable émis le 20 novembre 2013, par la Commission Entreprises et stratégies de marché »

Réunion du Comité du label du 14 mai 2014 (Commission Entreprises).

Cette enquête prend place dans le système d'observation des entreprises nouvellement créées et constitue la sixième série d'un dispositif initialisé en 1994. Chaque série du dispositif comporte trois interrogations successives d'une même cohorte d'entreprises. Pour cette nouvelle cohorte, la première interrogation aura lieu en 2014, la deuxième en 2017 et la dernière en 2019 pour les unités survivantes.

L'objectif principal de l'enquête est de déterminer les caractéristiques des nouvelles entreprises selon le profil du créateur, les caractéristiques des entreprises créées et les conditions de la création d'entreprises.

Le dispositif permettra également de cadrer les données de suivi (taux de survie des entreprises, renouvellement du parc) et de suivre les effets de la création d'entreprises sur l'économie (emploi, chiffre d'affaires, réseaux, ...), nationalement, régionalement et sectoriellement.

Le questionnaire de la première interrogation de la cohorte 2014 abordera les mêmes thèmes que celui de la cohorte précédente, avec notamment une interrogation spécifique des auto-entrepreneurs. Les questionnaires d'évolution, envoyés en 2017 et en 2019, porteront sur le taux de survie, l'évolution de l'activité de l'entreprise et des effectifs, les investissements et leur mode de financement, la formation et les conseils après la création, les difficultés rencontrées, la stratégie de l'entreprise et les conditions de son développement.

Les unités enquêtées sont les entreprises créées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2014, dans le champ des unités marchandes, exploitantes, appartenant à tout secteur d'activité à l'exclusion de l'agriculture et des activités de holding ou d'administration d'entreprise.

L'échantillon interrogé comprend environ 49 000 créations échantillonnées hors auto-entrepreneurs et 40 000 auto-entrepreneurs. La collecte se déroule de novembre 2014 à mars 2015 par voie postale. Le temps de réponse au questionnaire est d'environ 16 minutes pour les entreprises « classiques » et de 18 minutes pour les auto-entrepreneurs.

Un Comité des utilisateurs a été créé lors du démarrage du projet SINE. Pour la cohorte 2014, ce comité est à nouveau mis à contribution pour l'élaboration du questionnaire. Ce groupe est constitué des représentants des organismes suivants : APCE (Agence pour la création d'entreprises), APCM (Assemblée permanente des chambres de métiers), Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, Université de Strasbourg, Université de Marne-la-Vallée, IUT de Valence, Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, Banque de France, Bpifrance, France Initiative Réseau (FIR), organisations syndicales et professionnelles, et l'Insee.

L'échantillon national de l'enquête Sine 2014 fera l'objet de plusieurs extensions dans les régions suivantes : Franche Comté, Centre, Limousin, Picardie et Nord-Pas-de-Calais. Ces extensions feront l'objet d'un avis d'opportunité régional auprès du CRIES de la région ou, en son absence, auprès des instances locales représentatives constituées et rassemblées à cet effet, et d'autre part, de financements locaux.

Cette sixième cohorte donnera lieu fin 2015 à plusieurs publications nationales (*Insee Première* et *Insee Résultats*) puis régionales début 2016.

Justification de l'obligation : Le dispositif Sine est aujourd'hui l'unique source d'information sur les nouvelles entreprises et le profil des créateurs. Les résultats des enquêtes Sine intéressent fortement les organismes concernés par les politiques d'aide ou de soutien à la création d'entreprise, notamment les Institutions de l'État, les Conseils Régionaux, les Chambres de Commerce et d'Industrie, les Chambres de Métiers, ainsi que des syndicats professionnels et l'Agence pour la Création d'Entreprises (APCE). Les réponses aux questionnaires des enquêtes Sine visent à éclairer les décisions de ces organismes, en leur apportant une meilleure connaissance des situations concrètes, vécues par l'ensemble des créateurs d'entreprise de l'année 2014 à différentes étapes de la vie de l'entreprise. Par ailleurs, certaines informations indispensables à la décision politique, notamment sur les bénéficiaires des aides à la créations ou sur le régime des auto-entrepreneurs, ne sont disponibles que via le dispositif Sine. Ces différents points justifient le caractère obligatoire de l'enquête.

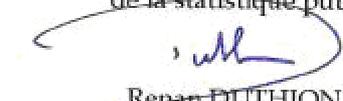
#### **Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations suivantes :**

- ❖ Le Comité prend note des extensions régionales qui seront réalisées *in fine* et exprime le souhait qu'à terme l'enquête soit réalisée également à Mayotte ;
- ❖ Le service est invité à mener un approfondissement méthodologique concernant la procédure d'allocation par strate de l'échantillon. Le Comité suggère de déterminer ces allocations, par exemple, en fonction d'un critère de précision sur les résultats de diffusion du taux de survie à 3 et 5 ans par région, afin d'optimiser l'échantillonnage. Le Comité demande à recevoir un document sur le traitement de la non-réponse, qui devra éclaircir notamment la justification de l'absence de calage évoquée dans le dossier ;
- ❖ Les lettres-avis seront revues en fonction des remarques du prélabel ;
- ❖ Le service est invité à mener une réflexion sur la possibilité de recourir à l'étape de mise en demeure, afin d'améliorer les taux de réponse, sans éventuellement aller jusqu'au contentieux ;
- ❖ Le Comité souhaite l'ajout dans le questionnaire d'un item à la question 26 concernant le choix du statut de l'entreprise et, à la question 45, la restriction à une seule réponse possible, sous réserve de la faisabilité technique et de l'avis du Comité des utilisateurs ;
- ❖ Le Comité encourage le service à engager la collecte par internet dès que les moyens organisationnels le permettront ;
- ❖ Le Comité prend note d'une éventuelle modification du régime juridique de l'auto-entrepreneur au cours de la période de suivi de la cohorte ; si c'est le cas, le service pourra être amené à modifier le questionnaire en conséquence et il devra en informer le Comité ;

Le travail de qualité du Comité d'utilisateurs a été souligné car l'enquête est une source majeure d'informations sur un public difficile à appréhender ; l'Union professionnelle artisanale (UPA) devra être associée aux prochaines réunions de ce Comité.

**Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête auprès des entreprises créées ou reprises en 2014 - (Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises - SINE 2014) et propose de lui conférer le caractère obligatoire.**

**Ce label est valide pour la période de collecte 2014-2015 correspondant à la vague 1**

Le Président du Comité du label  
de la statistique publique  
  
Renan DUTHION

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Secrétariat général du Cnis : Timbre H030 - 18, Bd. A. Pinard 75675 PARIS Cedex 14 – Tél. : 01 41 17 52 62 – Fax : 01 41 17 55 41 – [secretariat-general@cnis.fr](mailto:secretariat-general@cnis.fr) – [www.cnis.fr](http://www.cnis.fr)**